

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	11	10

Date de convocation 18 novembre 2022

## DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

### DÉLIBÉRATION 46.2022

**OBJET : TRAVAUX DE  
REPARATIONS, DE  
PRESERVATION DU  
PATRIMOINE ET DE  
RENOVATION ENERGETIQUE**

**Le 25 novembre 2022  
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

**Présent(e)s** - Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, OUDIN Céline et Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, , LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

**Représentés** - Mr LINK Phillip (par Mr. Marc HUAN)

**Absents excusés** - Mme BOURGEOIS Coralie

**SECRETAIRE** - Mme DELEZAIVE Renée

Madame le Maire informe à l'Assemblée qu'il est urgent de faire des travaux de réparations à la mairie.

Ces travaux concernent la remise en état du crépi. L'ancien crépi s'effrite et des morceaux tombent sur la route et les trottoirs. Le crépi abimé et mal réalisé fait apparaitre des zones d'humidité et la bâtisse réalisée avec de la brique crue se détériore de plus en plus. L'humidité s'infiltré dans les murs et détériore l'intérieur des murs.

Après consultation suivant la procédure adaptée visée à l'article 28 du CMP, l'entreprise suivante a été retenue:

Désignation	Nom de l'entreprise	Adresse	Montant HT
Crépi	EURL PENTEADO	31530 Bretx	29 376.07

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**ACCEPTE** de faire les travaux pour la somme de **29 376 .07 € HT (35 251.28 € TTC)**.

**DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

